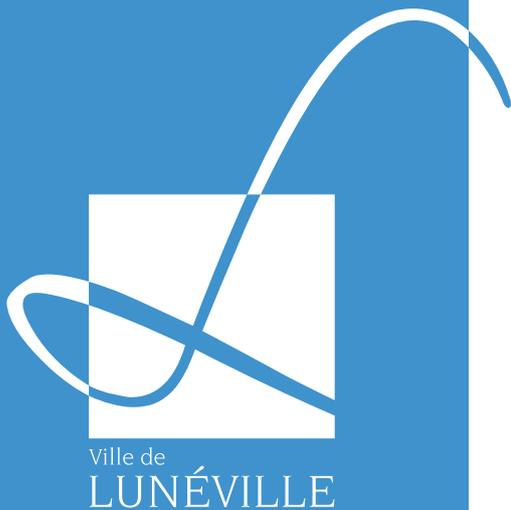


CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



2023

Rapport
d'Orientation
Budgétaire

ÉDITO DE MADAME LE MAIRE	5
I – UNE POSSIBLE RECESSION MONDIALE DANS UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS INCERTAIN	7
1 – Des perspectives de croissance mondiale assombries	8
2 – L'économie européenne percutée de plein fouet par la guerre en Ukraine	10
3 – Une croissance française qui fait du sur place et des inquiétudes sur l'évolution du coût de la dette publique	11
II – APRES LA CRISE SANITAIRE, UNE NOUVELLE EROSION DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES DES COLLECTIVITES DU FAIT DE L'INFLATION	13
1 – De nouvelles tensions sur l'autofinancement des communes	14
2 – L'impact de la crise énergétique sur les finances locales	16
III – LES OBJECTIFS DU PACTE FINANCIER AVEC LES LUNEVILLOIS MAINTENUS MALGRE LA CRISE ENERGETIQUE	19
1 – L'impact de la crise énergétique sur les finances de la Ville de Lunéville	20
2 – La volonté de l'équipe municipale de maintenir les objectifs financiers du mandat	21
A – La stabilité des taux de fiscalité : l'objectif prioritaire	21
B – Un impact sur l'épargne brute minoré par un plan d'économie volontariste	22
C – Ne pas renoncer à la dynamique d'investissement tout en maintenant le niveau de dette sur la durée du mandat	23
3 – Un budget 2023 responsable dans un contexte difficile	23
A – L'évolution de la section de fonctionnement	24
B – Une épargne forcément légèrement dégradée mais un investissement préservé	27
C – Les budgets annexes	30
IV – LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	31
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	32
A – Commerce	33
B – Culture et animations	34
C – Sports et Jeunesse	34
D – Enseignement	36
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	37
A – Nature en ville et développement durable	37
B – Habitat et traitement des friches	39
C – Proximité et cadre de vie	40
D – Sécurité	41
3 – Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles	42
A – Petite enfance	43
B – Seniors	43
C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale	44
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	46
A – Gestion foncière	46
B – Ressources humaines	47
C – Gouvernance, relations usagers et modernisation de l'administration	47



ÉDITO

Comme chaque année en novembre, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce document présenté sous forme de rapport définit les grandes orientations de la collectivité et permet de faire le point sur les finances de la Ville.

Il est le préalable au débat budgétaire qui se tiendra en décembre.

Le rapport présente les réflexions de la majorité municipale, pour l'année à venir et les années futures, en termes d'investissements, de projections financières de la collectivité en matière d'endettement, de fiscalité et de projets.

A Lunéville, nous allons poursuivre nos efforts pour améliorer encore la qualité de vie dans notre ville. Je vous le redis, notre volonté est d'investir environ 5 millions d'euros par an jusqu'en 2026, tout en maintenant la stabilité fiscale et en continuant à avoir une gestion rigoureuse.

Il nous faudra aussi veiller sur les plus fragiles, soutenir nos associations, accompagner la politique culturelle et l'animation en ville en lien avec les commerçants.

Pour répondre aux enjeux climatiques, dès janvier 2023, les travaux du réseau de chaleur de la ville débiteront et les réhabilitations thermiques des bâtiments se poursuivront.

C'est encore dans cet esprit que la réhabilitation de la place Léopold sera entreprise ainsi que la végétalisation d'une cour d'école (Hubert Monnais).

Il nous faudra enfin mettre en œuvre notre plan de « mesures responsables » pour répondre aux enjeux climatiques et faire face à la crise énergétique.

Les efforts à faire seront collectifs. Je sais pouvoir compter sur vous tous : agents municipaux, monde associatif et administrés.

Je vous en remercie par avance.

Bonne lecture !

Catherine PAILLARD
Maire de Lunéville



I.

UNE POSSIBLE RECESSION MONDIALE DANS UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS INCERTAIN

Dans ses dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) dépeint une situation économique mondiale très sombre et des perspectives moribondes. On retrouve tous les ingrédients d'une crise nouvelle qui succèderait à celle du Covid-19.

En Europe, l'activité économique a vu sa dynamique post-Covid stoppée net par les conséquences du conflit armé en Ukraine. Croissance en berne et inflation galopante touchent l'ensemble des pays européens. Les perspectives à moyen terme dépendent fortement de l'évolution de la situation dans le bras de fer qui oppose européens et russes.

En France, si l'année 2022 a été meilleure qu'espérée, la croissance marquera le pas en 2023. L'inflation, en partie jugulée par les aides publiques, reste élevée et le niveau d'activité aura un impact sur le marché de l'emploi. L'horizon ne devrait pas s'éclaircir avant 2024. Parallèlement, le niveau de dette publique devient un enjeu essentiel avec la remontée progressive des taux d'intérêt.



1 - DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE MONDIALE ASSOMBRIES

Comme chaque année pendant l'été, le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé ses prévisions de croissance mondiale dans son analyse publiée le 26 juillet dernier. L'ensemble des prévisions est globalement plus pessimiste qu'en avril 2022. L'institution considère, en effet, que de nombreux risques anticipés au printemps se sont concrétisés.

Dans ces conditions, selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir, passant de 6,1 % l'année dernière à 3,2 % cette année et 2,9 % l'année prochaine. Cette nouvelle prévision est dégradée de 0,4 et 0,7 point de pourcentage par rapport à celle du printemps dernier.

Ce ralentissement s'explique par un enlèvement de la croissance dans les trois principales économies du monde, les États-Unis, la Chine et la zone euro, qui a des conséquences importantes sur les perspectives mondiales.

Aux États-Unis, la diminution du pouvoir d'achat des ménages et le resserrement drastique de la politique monétaire devraient ramener la croissance à 2,3 % cette année et 1 % l'année prochaine.

En Chine, des reconfinements et l'aggravation de la crise de l'immobilier ont ramené la croissance à 3,3 % cette année. Il s'agit du plus faible taux depuis quarante ans hors pandémie.

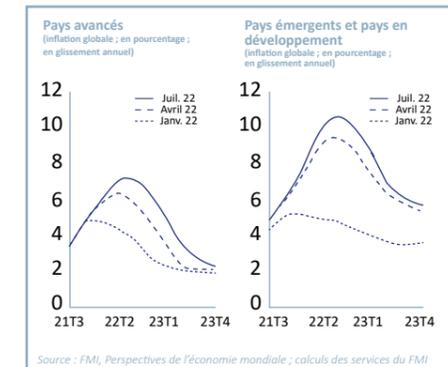
Enfin dans la zone euro, la croissance est révisée à la baisse, à 2,6 % cette année et 1,2 % en 2023, du fait des retombées de la guerre en Ukraine et du durcissement de la politique monétaire.

Les dernières prévisions de croissance du FMI



A ce ralentissement de l'activité mondiale s'ajoute une inflation révisée à la hausse. Cette dernière est largement alimentée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

Ainsi, l'inflation devrait atteindre en 2022, 6,6 % dans les pays avancés et 9,5 % dans les pays émergents et devrait rester élevée plus longtemps. Elle s'est, par ailleurs, étendue à de nombreux pays sous l'effet des tensions sur les prix provoqués par les perturbations des chaînes d'approvisionnement et une pénurie de main-d'œuvre historiquement forte.



L'institution mondiale pointe, par ailleurs, un certain nombre de risques qui pèsent sur les perspectives économiques dans les prochains mois :

- la guerre en Ukraine pourrait interrompre brutalement les importations européennes de gaz russe ;
- l'inflation pourrait demeurer obstinément élevée si la pénurie de main-d'œuvre reste trop forte, si les anticipations d'inflation perdent leur ancrage ou si la désinflation se révèle plus coûteuse que prévu ;
- un durcissement des conditions financières mondiales pourrait provoquer une vague de surendettement dans les pays émergents et les pays en développement ;
- de nouvelles flambées de COVID-19 et des reconfinements risquent de freiner davantage la croissance en Chine ;
- la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourrait provoquer une généralisation de l'insécurité alimentaire et des troubles sociaux ;
- la fragmentation géopolitique risque d'entraver la coopération et les échanges à l'échelle mondiale.

L'ensemble de ces risques pousse le FMI à proposer un scénario encore plus sombre mais néanmoins plausible notamment en cas d'interruption totale de livraison de gaz russe en Europe : une croissance mondiale ralentie pour atteindre 2,6 % cette année et 2 % en 2023. Depuis 1970, ce rythme a été plus lent à seulement cinq reprises. Dans ce scénario, les États-Unis, tout comme la zone euro, pourraient connaître une croissance proche de zéro l'année prochaine, qui aurait des conséquences négatives pour le reste du monde.

Pour conclure son analyse, le FMI estime que « *Les perspectives se sont nettement assombries depuis avril. Nous pourrions bientôt être à la veille d'une récession mondiale, deux ans seulement après la dernière. Il sera essentiel de coopérer au niveau multilatéral dans de nombreux domaines, de la transition climatique à la préparation aux pandémies, en passant par la sécurité alimentaire et le surendettement. Alors que les défis et les troubles sont considérables, une coopération renforcée demeure le meilleur moyen d'améliorer les perspectives économiques et d'atténuer le risque de fragmentation géoéconomique.* »

2 - L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE PERCUTÉE DE PLEIN FOUET PAR LA GUERRE EN UKRAINE

Dans cette même étude, le FMI estime que dans la zone euro, la croissance du PIB devrait atteindre 2,6 % en 2022 et 1,2 % en 2023.

On retrouve des perspectives similaires dans les dernières prévisions de la Commission européenne publiées en juillet. Selon cette dernière, l'économie de l'Union Européenne (UE) connaîtra une croissance de 2,7 % en 2022 et de 1,5 % en 2023. Le taux de croissance de la zone euro est attendu à 2,6 % en 2022, puis devrait reculer à 1,4 % en 2023.

Parallèlement l'inflation devrait s'afficher à des niveaux historiquement hauts en 2022 : 7,6 % dans la zone euro et 8,3 % dans l'UE avant d'amorcer une légère décélération en 2023 à respectivement 4 % et 4,6 %.

La situation européenne n'est guère différente de la tendance mondiale. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une pression importante sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires. L'économie européenne est particulièrement vulnérable en raison de sa forte dépendance aux énergies fossiles russes.

Ces tensions inflationnistes ont un impact important sur le pouvoir d'achat des ménages et parallèlement l'affaiblissement de la croissance mondiale pèse sur la demande extérieure. Si la dynamique de la reprise post-covid permet d'afficher un niveau d'activité au premier trimestre 2022 meilleur qu'espéré, l'activité économique restera atone le reste de l'année.

En 2023, la croissance économique trimestrielle devrait s'accélérer grâce à la résilience du marché du travail, à la modération de l'inflation, et au volume encore important d'épargne. Dans l'ensemble, l'économie de l'UE devrait continuer à croître, mais à un rythme nettement plus lent que prévu dans les prévisions du printemps 2022.

D'une façon générale, ces prévisions relatives à l'activité économique et à l'inflation dépendent fortement de l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'approvisionnement en gaz de l'Europe. De nouvelles hausses des prix du gaz pourraient encore stimuler l'inflation et freiner la croissance en entraînant un durcissement encore plus marqué des conditions financières sur les marchés. Enfin, il est difficile d'exclure complètement une résurgence de la pandémie dans l'UE qui entraînerait de nouvelles perturbations de l'économie.

Néanmoins, les récentes tendances à la baisse des prix du pétrole et d'autres matières premières pourraient s'intensifier, entraînant une baisse de l'inflation plus rapide que prévu actuellement. En outre, grâce à un marché du travail solide, la consommation privée pourrait s'avérer plus résistante à la hausse des prix si les ménages puisaient dans leur épargne.

3 - UNE CROISSANCE FRANÇAISE QUI FAIT DU SUR PLACE ET DES INQUIÉTODES SUR L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA DETTE PUBLIQUE

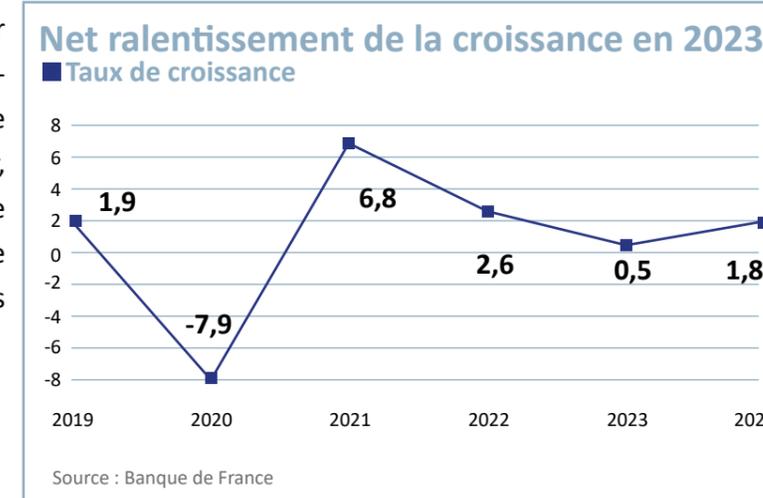
Les prévisions de la Banque de France de septembre dernier tablent sur une croissance de 2,6 % en 2022. Ce ratio est parfaitement en phase avec les prévisions de l'INSEE (2,6 %) et de Bercy (2,7 %).

Selon les projections de la Banque de France, l'économie française traverserait trois phases bien distinctes : une résilience meilleure que prévu au cours de la plus grande partie de 2022, un net ralentissement à partir de cet hiver, dont l'ampleur serait entourée d'incertitudes très larges et une reprise de l'expansion économique en 2024.

La situation économique française est donc meilleure que prévu sur les trois premiers trimestres de l'année notamment grâce au rebond du secteur des services et la bonne tenue de la demande intérieure. Néanmoins, l'activité devrait largement freiner au dernier trimestre au moment où la situation sur le marché du gaz pourrait être la plus critique.

L'acquis de croissance pour 2023, qui correspond au taux de croissance annuel qui serait obtenu si le montant du PIB du dernier trimestre connu était simplement maintenu, serait limité à 0,2 %, laissant augurer un sérieux coup de froid sur l'économie tricolore l'an prochain. Avec des turbulences persistantes tout au long de l'année, la croissance resterait morne. Les très nombreuses incertitudes concernant l'évolution de la guerre en Ukraine et ses répercussions sur l'approvisionnement en gaz ainsi que l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales conduisent la Banque de France à retenir une fourchette de variation PIB comprise entre - 0,5% et + 0,8% sur l'année 2023. Ainsi, une récession n'est pas complètement exclue.

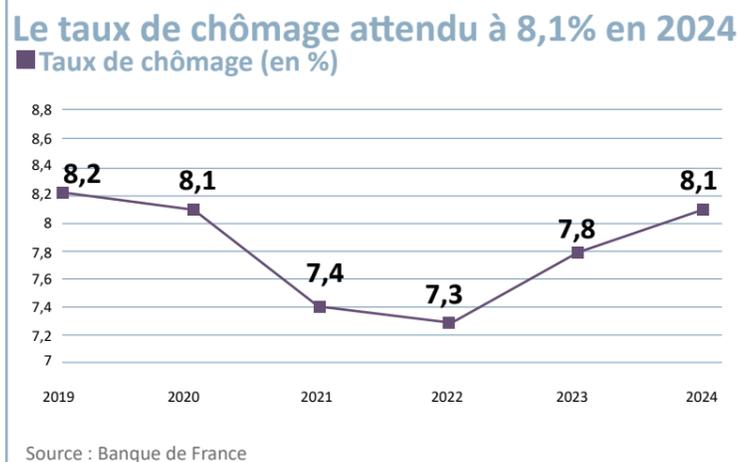
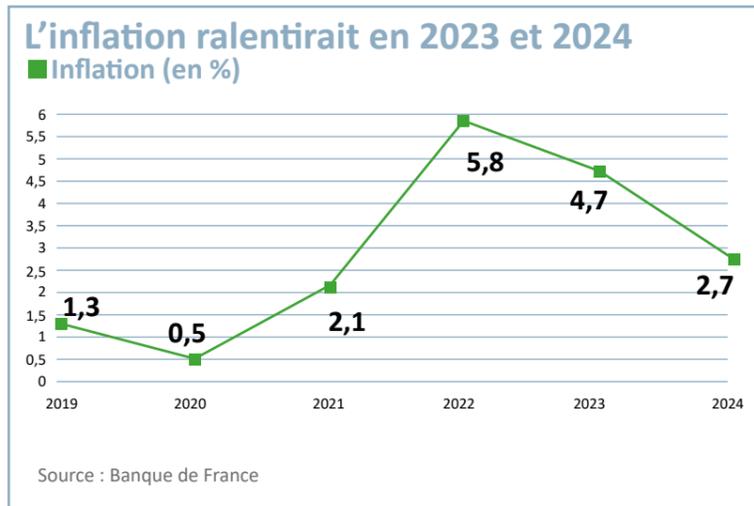
Il faudra attendre 2024 pour espérer un rebond. Cette année-là, les tensions sur les marchés de l'énergie devraient se résorber, permettant à l'économie tricolore de renouer avec une croissance plus soutenue : + 1,8%, toujours selon ces nouvelles prévisions.



En ce qui concerne l'inflation, elle resterait à un niveau élevé jusqu'en 2024 mais elle devrait progressivement ralentir. Pour 2022, la Banque de France a relevé ses prévisions en tablant sur un IPCH (indice des prix harmonisé) de 5,8 %, contre 5,3 % estimés auparavant.

Sur le dernier trimestre de l'année, les aides publiques devraient jouer pleinement leur rôle. Les économistes considèrent que le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité pour les particuliers et la ristourne à la pompe de 30 centimes ont permis de réduire l'inflation de 2,5 points en septembre.

En 2023, les prix seraient toujours tirés à la hausse avec un pic prévu en début d'année et une hausse moyenne des prix à la consommation sur l'ensemble de l'année anticipée à 4,7 % (fourchette entre 4,2 et 6,9 %). L'accalmie devrait arriver en 2024 avec une inflation prévue de 2,7 % à la faveur d'une stabilisation des prix des matières premières énergétiques et alimentaires.



Sur le front de l'emploi, la Banque de France prévoit un fléchissement de l'emploi salarié dès le début de l'année 2023 suite au ralentissement de l'activité. Selon l'institution, le chômage repartirait donc à la hausse pour se stabiliser autour de 8 % en 2024. Le pouvoir d'achat, quant à lui, repartirait à la hausse dès 2023 après une baisse de 0,2 % en 2022.

La Banque de France conclut l'analyse de la situation économique française par la formule suivante : « L'économie française montrerait une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises : au-delà des variations de court terme, chacune de ces trois variables serait, en 2024 meilleure que dans la situation pré-Covid. En revanche, le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite du choc Covid, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait, notamment, du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire ».

La dette publique constitue donc une préoccupation majeure pour les prochaines années. Du fait du relèvement progressif des taux d'intérêt, la charge de la dette devrait grimper tout au long du quinquennat pour représenter 60 milliards d'euros en 2027, soit près de trois fois son niveau de 2020. Pour rappel, la dette publique atteint aujourd'hui plus de 2,900 Mds d'euros.

II.

APRES LA CRISE SANITAIRE, UNE NOUVELLE EROSION DES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIERES DES COLLECTIVITES DU FAIT DE L'INFLATION

Après avoir régénéré leurs marges de manœuvre financières après la crise sanitaire, les communes se retrouvent confrontées au défi de la crise énergétique qui vient obérer de façon encore plus drastique leur niveau d'épargne. L'impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement est tel que le niveau de recettes pourtant dynamiques reste insuffisant.



1 - DE NOUVELLES TENSIONS SUR L'AUTOFINANCEMENT DES COMMUNES

Dans sa note de conjoncture annuelle, la Banque Postale présente les principales tendances concernant la trajectoire financière des collectivités. En ce qui concerne les communes, les prévisions sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	21/20 %	2021 Mds €	22/21 %	2022p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,7	87,5	+ 3,0	90,1	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 6,0	22,2	+ 7,3	23,8
Recettes fiscales	+ 2,5	58,2	+ 3,9	60,5	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,5	15,5	+ 0,8	15,6	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 5,5	11,1	+ 10,1	12,2
Participations	- 2,5	3,2	+ 1,7	3,3	- Recettes d'investissement (6)	+ 1,7	11,0	+ 3,1	11,4
Produit des services	+ 18,0	6,1	+ 3,0	6,2	- Flux net de dette (7) =	-	+ 0,1	-	+ 0,2
Autres	+ 9,4	4,5	+ 0,0	4,5	- Emprunts nouveaux*	+ 9,8	6,4	+ 2,4	6,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 2,7	74,3	+ 5,5	78,4	- Remboursements (8)*	+ 1,3	6,4	- 0,1	6,4
Dépenses de personnel	+ 2,5	40,1	+ 3,4	41,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 2,1	-	- 0,6
Charges à caractère général	+ 6,2	17,7	+ 14,7	20,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	64,8	+ 0,3	65,0
Dépenses d'intervention	+ 1,6	13,3	+ 1,8	13,5	Budgets principaux				
Autres	- 5,7	1,8	+ 0,0	1,8	p : prévisions				
Intérêts de la dette	- 9,3	1,4	- 6,1	1,3	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,9	13,2	- 11,3	11,7	(9)=(3)+(6)-(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 19,3	6,8	- 21,9	5,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris"

Source : Banque Postale

En 2022, l'épargne brute des communes devrait se réduire de 11,3 %. La progression des recettes fiscales, due notamment à la revalorisation des bases particulièrement fortes, ne suffirait pas à compenser la hausse des prix des achats et la hausse des frais de personnel induite notamment par la revalorisation du point d'indice.

- Des charges de fonctionnement qui connaissent une progression fulgurante

Les dépenses de fonctionnement (78,4 milliards d'euros), augmenteraient de 5,5 %, soit 2,8 points de plus qu'en 2021, année de réouverture des services après la pandémie. Deux facteurs principaux expliquent cette augmentation.

Les charges à caractère général progresseraient de près de 15 % en lien avec la situation inflationniste du pays. Ce poste est en effet composé pour plus du tiers par les achats de matières et fournitures dont les dépenses énergétiques qui supportent les hausses de prix les plus fortes. La situation est identique pour le poste « entretien et réparation » qui représente 18 % des charges à caractère général et qui intègre la hausse des coûts de la construction et des travaux publics.

Deuxième facteur, la masse salariale progresserait de 3,4 %. Les dernières mesures gouvernementales ciblées (sur l'indice minimum, sur les catégories C et B) ou la mesure plus générale de hausse de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2022 expliquent cette évolution.

Le reste des dépenses évolue de façon moins importante. Si les dépenses d'intervention et les subventions versées progressent de 1,8 %, les intérêts de la dette poursuivraient leur décline (- 6,1 %), les nouveaux emprunts bénéficiant de taux encore inférieurs à ceux venant à maturité.

- Des recettes de fonctionnement dynamiques mais qui progressent à un rythme moins soutenu que les dépenses

La banque postale prévoit, pour 2022, une augmentation des recettes de fonctionnement de 3,0 % essentiellement sous l'effet de recettes fiscales dynamiques, en croissance de 3,9 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties, principal impôt communal, augmenterait de 5,2 % en raison d'une évolution des bases tirée par la revalorisation forfaitaire de 3,4 % et d'une hausse des taux de l'ordre de 0,9 % en moyenne nationale. Parallèlement, les droits de mutation à titre onéreux seraient encore en légère hausse après une croissance de plus de 24 % en 2021.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) connaît une légère hausse grâce aux dotations de péréquation.

Les produits des services, qui se sont déjà bien redressés en 2021 après les fermetures de 2020, enregistraient une croissance de 3 %, inférieure cependant à l'inflation attendue sur 2022. L'actualisation des tarifs prendrait surtout effet au dernier trimestre de l'année et pourrait porter principalement, d'après les premiers éléments d'analyse, sur la restauration scolaire. Ils s'élèveraient à 6,2 milliards d'euros, toujours en deçà de 2019.

- Un niveau d'épargne qui se contracte, des investissements et un endettement en hausse

Les dépenses d'équipement progresseraient de 7,3 % en 2022, après une hausse de 6,0 % en 2021. Les communes s'engagent donc bien dans le Plan de relance et la reprise des investissements semble pérenne. Le niveau d'investissements doit néanmoins être analysé avec un certain recul. En effet, il ne reflète pas nécessairement une forte augmentation des volumes investis, compte tenu d'un effet prix très important en 2022.

Fort logiquement, avec une augmentation des charges supérieures à celles des recettes, les collectivités se retrouvent confrontées à un effet de ciseaux. Ainsi, le niveau d'épargne brute des collectivités diminuerait de 11,3 % en 2022.

Les dépenses seraient financées à 22 % par une épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements d'emprunt) en repli de 21,9 %, et pour près de la moitié (48 %) par les dotations et subventions d'investissement (11,4 milliards d'euros) qui croîtraient de 3,1 %, principalement sous l'effet des crédits versés par l'État au titre du Plan de relance (DSIL exceptionnelle, enveloppe pour la rénovation énergétique des bâtiments...).

Le recours à l'emprunt viendrait compléter le financement pour un montant de 6,6 milliards d'euros, soit une hausse de 2,4 %. Compte tenu du niveau des remboursements (6,4 milliards d'euros), le flux net de dette (correspondant à l'endettement des communes) serait limité à environ 200 millions d'euros amenant l'encours de dette à 65 milliards d'euros en fin d'année (+ 0,3 %).

2 - L'IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE SUR LES FINANCES LOCALES

D'une façon générale, l'inflation constatée en France pourrait s'avérer plus importante pour les collectivités que pour les ménages, compte tenu de la spécificité de leurs budgets. La hausse des prix joue sur les budgets locaux à la fois de façon directe (sur leurs achats plus chers pour un volume équivalent) mais également indirecte au titre de leurs contributions aux organismes partenaires qui devraient être réévaluées.

Le « panier du Maire » élaboré en partenariat avec l'Association des Maires de France mesure l'inflation réellement supportée par les communes. Une première estimation de cet indice sur le 1^{er} semestre 2022 fait apparaître une évolution de 4,8 %. En parallèle, l'inflation supportée par les ménages a progressé de 3,4 % sur la même période.

Compte tenu de la structure de leurs dépenses, les communes font face à une évolution des prix plus importante que celle observée pour les ménages (+ 1,4 point). Il conviendra également d'y ajouter les effets de la revalorisation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022.

Ce sont les dépenses énergétiques qui, si elles ne représentent pas le poste le plus important de la dépense locale, présentent les hausses les plus importantes. L'indice des prix à l'énergie a enregistré en juillet 2022 par rapport à juillet 2021 une hausse de 26,5 %.

Il convient de préciser que les communes sont exposées différemment à cette charge en fonction de leur taille. Il s'avère que celles de 3 500 à 30 000 habitants supportent en moyenne plus de dépenses d'énergie (48 euros par habitant, contre 38 euros pour les communes de plus de 100 000 habitants et 43 euros pour les moins de 500 habitants).

En effet, ces communes, dont fait partie la Ville de Lunéville, sont aussi celles qui sont le plus exposées aux charges de centralité. Ce sont ces communes qui gèrent les équipements et les services publics dont bénéficient également les habitants des communes voisines de plus petite taille.



III. LES OBJECTIFS DU PACTE FINANCIER AVEC LES LUNEVILLOIS MAINTENUS MALGRE LA CRISE ENERGETIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire doit permettre de définir les grandes lignes du budget 2023. C'est également l'occasion de préciser la stratégie de la municipalité pour faire face aux conséquences de la crise économique actuelle tout en tenant les engagements qu'elle a pris devant les lunévillois.



1 - L'IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE SUR LES FINANCES DE LA VILLE DE LUNÉVILLE

Il convient tout d'abord de préciser que l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur les finances de la Ville de Lunéville ne concerne que l'électricité. En effet, la Ville ne subira pas l'augmentation du coût du gaz dans la mesure où elle bénéficie à travers son contrat de performance énergétique signé en juin 2020, d'un prix fixe qui a été négocié jusqu'à l'été 2024 avec son prestataire.

A cette date, la plupart des bâtiments municipaux devrait être raccordé au nouveau réseau de chauffage urbain. Ce projet débuté en 2019 devrait, en effet, se concrétiser pour la saison de chauffe 2024/2025. Le délégataire est désormais connu et le projet entièrement défini : une chaufferie bois 100 % bois-énergie de 8,5MW et 12 km de réseau.

La ville de Lunéville, mais également l'hôpital, l'armée, les collèges et les lycées, les résidences OPH devraient ainsi bénéficier d'un tarif, à la fois, bien inférieur aux énergies fossiles mais également nettement moins soumis aux aléas du marché.

Si ce projet démontre que le sujet énergétique a déjà été anticipé, il est à noter que la Ville de Lunéville a largement œuvré depuis des années dans le sens des économies sur ses fluides. Ainsi, depuis 2008 la Ville a remplacé 53 chaudières et diminué sa consommation de gaz de 28 %. De la même manière, l'ensemble des combles des bâtiments municipaux où cela été techniquement possible a été isolé représentant 3 000m², près de 220 fenêtres ont été renouvelées pour améliorer la performance énergétique des locaux. Le marché d'exploitation du chauffage des bâtiments entre 2018 et 2024 a conduit à un volume de 700K€ HT pour une économie supplémentaire de 27 % sur la consommation de gaz.

Néanmoins, la Ville de Lunéville subira, comme toutes les collectivités, la hausse du coût de l'électricité en 2023. En tant qu'adhérent au marché groupé pour la fourniture d'électricité du Grand Nancy, les dernières informations à notre disposition nous conduisent à penser que l'augmentation maximale se monterait à 175 % en 2023 par rapport à 2022.

Dans cette hypothèse, le coût des fluides pour la Ville varierait de la façon suivante :

	Electricité	Gaz	Total
2021	0,476 M€	0,273 M€	0,749 M€
2022 (base conso 2021)	0,737 M€	0,273 M€	1,010 M€
2023 hypothèse haute (base conso 2021)	2,027 M€	0,273 M€	2,300 M€

La Ville de Lunéville devrait donc absorber une augmentation de ses dépenses de plus d'1,5M€ par rapport à 2021. Il convient de noter également que si la Ville avait dû se fournir en gaz sur le marché, elle aurait dû supporter une charge supplémentaire d'1,3M€.

La feuille de route budgétaire de l'équipe municipale doit nécessairement intégrer cette nouvelle variable pour continuer à poursuivre les objectifs qu'elle s'est fixés depuis le début du mandat.

2 - LA VOLONTÉ DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE DE MAINTENIR LES OBJECTIFS FINANCIERS DU MANDAT

A – La stabilité des taux de fiscalité : l'objectif prioritaire

Une des solutions possibles pour passer le cap de la crise actuelle serait d'activer le levier fiscal. A l'échelle de Lunéville, il conviendrait d'augmenter les impôts des lunévillois de 15 % pour régler la facture d'électricité 2023.

Cette hypothèse, qui a été retenue par des villes comme Strasbourg ou Marseille, est bien évidemment inenvisageable dans un contexte où nos concitoyens subissent l'une des pressions fiscales les plus importantes parmi les pays de l'OCDE et où le sentiment de « ras-le-bol fiscal » des Français fragilise grandement le consentement à l'impôt.

Par ailleurs, l'équipe municipale considère que la politique fiscale est un levier d'attractivité qui est également un argument pour retenir les habitants et en faire venir de nouveaux.

Pour toutes ces raisons, la Ville de Lunéville ne reviendra pas sur son désir de pérenniser sa politique de stabilité fiscale sur la durée du mandat. Il convient, en effet, de rappeler, qu'après une forte

augmentation entre 1995 et 2008, les taux n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans et même légèrement diminué :

Taux de fiscalité	Taxe foncière	Taxe d'habitation
1995	18,30 %	16,00 %
2009	26,07 %	20,19 %
2020	25,99 %	20,19 %

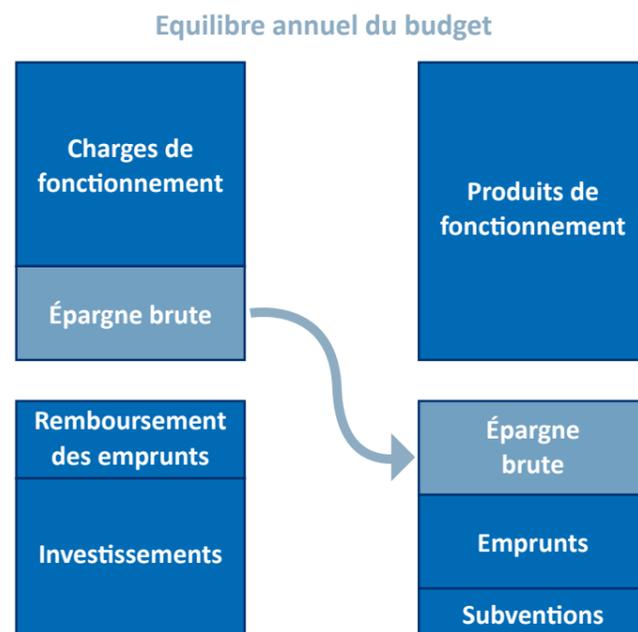
À travers l'Observatoire des taxes foncières, l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) s'est penchée sur l'évolution de cet impôt sur la période 2011-2021. En Meurthe-et-Moselle, la hausse moyenne au sein des vingt principales villes du département est de 20,5 % au cours des dix dernières années. Lunéville se retrouve en queue de ce classement puisqu'elle est la seule avec Mont-Saint Martin à ne pas avoir augmenté ces taux depuis 2011, voire légèrement diminué depuis 2008.

Dès lors que la maîtrise de la fiscalité est considérée comme le socle de la politique financière de notre collectivité, la crise énergétique impactera nécessairement le niveau d'épargne de la commune. Dès lors que la Ville entend maintenir son niveau d'investissement, il convient de prendre l'ensemble des mesures pour en minimiser les impacts.

B – Un impact sur l'épargne brute minoré par un plan d'économie volontariste

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements.

- C'est :
- Une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions,...), doit permettre de couvrir le remboursement du capital de dette.
 - Le principal levier pour investir.



Dans la feuille de route présentée lors du dernier rapport d'orientation budgétaire, l'objectif affiché était de viser un niveau d'épargne compris entre 3,5M€ et 4,5M€ au compte administratif. Le vote du budget ayant lieu en décembre, la Ville ne peut pas reprendre l'excédent pour alimenter cette épargne. Ainsi, le niveau affiché au budget primitif sera toujours inférieur au niveau constaté au compte administratif et devrait se situer entre 2,5M€ et 3,5M€.

Il est difficile d'imaginer pouvoir conserver une épargne brute de ce niveau étant donné le contexte économique. C'est pourquoi, un plan de mesures responsables pour lutter contre les conséquences de cette crise énergétique a été présenté lors du conseil municipal du 13 octobre dernier.

Ce plan qui vise à réduire de 10 % la facture de gaz et d'électricité et de 50 % le coût de l'éclairage public doit permettre d'amortir, en partie, les turbulences actuelles. D'une façon générale, les efforts de gestion sur la section de fonctionnement doivent non seulement être poursuivis mais également amplifiés. C'est tout l'enjeu du budget primitif 2023.

C – Ne pas renoncer à la dynamique d'investissement tout en maintenant le niveau de dette sur la durée du mandat

En plus de la stabilité des taux de fiscalité, le deuxième objectif de la feuille de route que l'équipe municipale souhaite maintenir, malgré le contexte difficile, est le niveau d'investissement de la Ville à hauteur de 5M€ par an. Cet objectif apparaît comme essentiel pour soutenir l'économie et l'emploi local et concourir à l'attractivité de la Ville.

Dans le même temps, la Ville ne doit pas obérer l'avenir. Ainsi, l'objectif est de stabiliser la dette sur la durée du mandat.

3 - UN BUDGET 2023 RESPONSABLE DANS UN CONTEXTE DIFFICILE

Le scénario budgétaire 2023 s'inscrit dans la droite ligne des orientations présentées ci-dessus : gestion de la crise énergétique, sauvegarde du niveau d'épargne, maintien du niveau d'investissement et stabilité fiscale.

Par ailleurs, la loi NOTRe de 2015 prévoit que « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et

l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». Ces éléments sont également présentés dans ce chapitre.

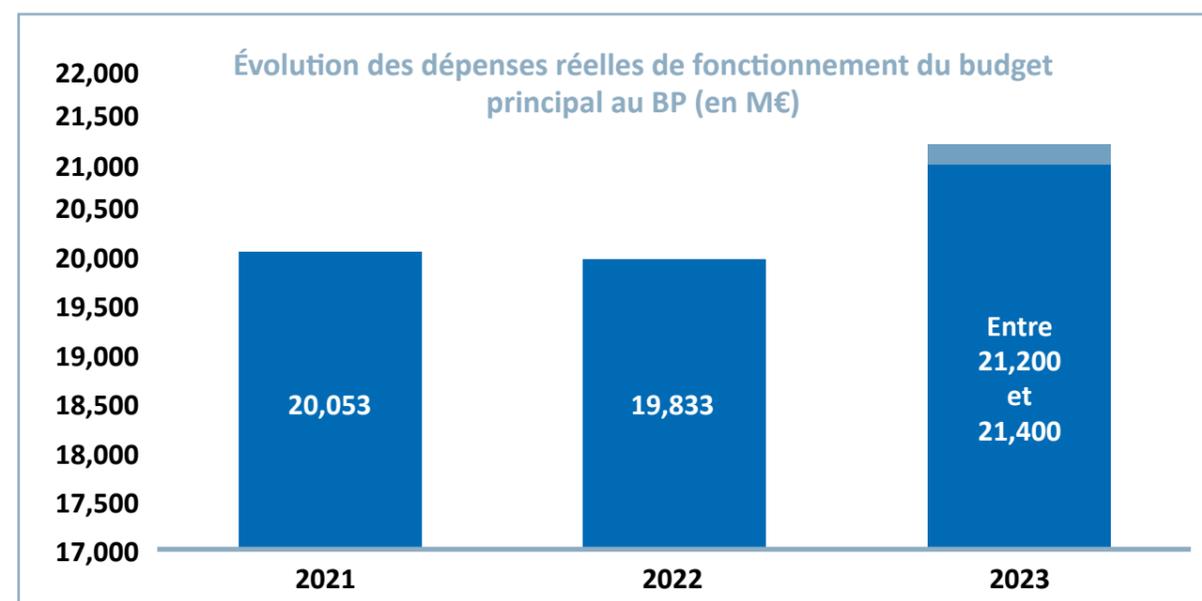
A – L'évolution de la section de fonctionnement

- Une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement malgré le contexte

Avec l'augmentation du point d'indice, les mesures catégorielles, l'explosion du prix de l'énergie, la prise en charge du transport des lycéens et des collégiens, l'augmentation des taux d'intérêt et l'inflation constatée sur les produits et les services, les dépenses de fonctionnement de la Ville auraient pu, sans action de la municipalité, progresser de 2,5M€ à 3,5M€.

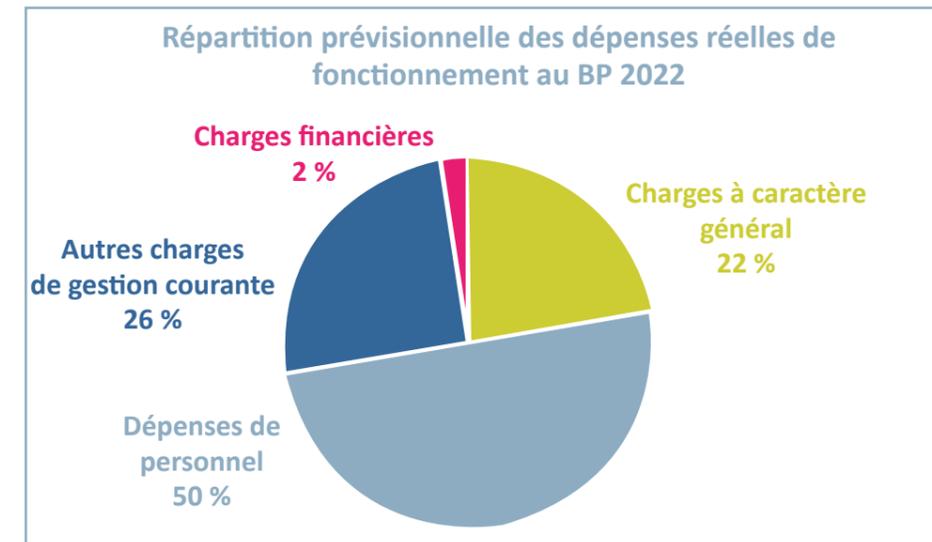
De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour limiter cette progression qui aurait été insoutenable pour les finances de la Ville. Certaines ont été réalisées par anticipation : achat du gaz à prix fixe en 2020, dette sécurisée, remplacement progressif de l'éclairage public en LED ; les autres mesures pour répondre directement à la situation actuelle : extinction de l'éclairage public, diminution de la qualité et de la quantité de papier acheté, renégociation du contrat d'assurance statutaire, diminution de la fréquence de nettoyage des vitres, responsabilisation des agents sur leur consommation énergétique, optimisation des locaux associatifs...

Toutes les pistes ont été explorées pour maîtriser les dépenses de la section de fonctionnement en 2023 pour tenir les objectifs fixés. Néanmoins, au budget primitif, les dépenses de fonctionnement devraient progresser d'environ 1,5M€.



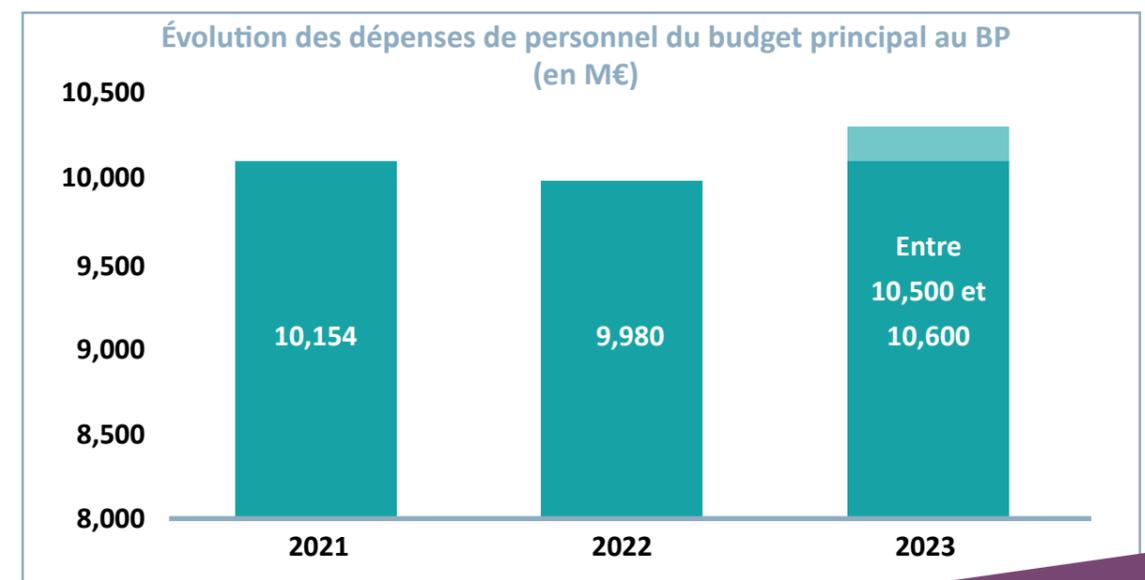
L'enveloppe de charges à caractère général devrait progresser de 0,9M€ à 1M€. L'équipe municipale souhaitant préserver son soutien au tissu associatif, les charges de gestion courantes qui englobent les subventions aux associations resteront stables en 2023. Il convient également de préciser que ce soutien passe aussi par la mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs. Or, le coût de fonctionnement de ces bâtiments va très largement augmenter en 2023.

Globalement, la répartition des dépenses de fonctionnement se présente de la façon suivante :



- Une masse salariale largement impactée par les mesures nationales

Ce poste de dépenses qui représente la moitié de la section de fonctionnement progresserait d'environ 5 %. La revalorisation du SMIC, les mesures catégorielles et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1^{er} juillet dernier sont à prendre en compte sur une année pleine. L'ensemble de ces facteurs vient s'ajouter au Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 % à 1,5 % d'augmentation.



Dans la mesure où la municipalité ne souhaite pas, malgré le contexte inflationniste, diminuer le périmètre des services publics, les effectifs devraient rester stables en 2023 avec environ 235 agents sur des emplois permanents.

Si l'on s'intéresse aux éléments de rémunération, en se basant sur l'exercice 2021, dernière année connue, la structure est la suivante :

Répartition des éléments de rémunération en 2021	
Indemnité de résidence	51 122 €
Supplément Familial de Traitement	89 901 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	57 783 €
Heures supplémentaires	99 408 €
Rémunération brute des emplois non permanents	233 425 €
Primes et indemnités versées	1 001 629 €
Rémunérations brutes des emplois permanents	6 574 447 €

Les avantages en nature, 7 agents exerçant des fonctions de concierge bénéficient d'un logement de fonction, 73 agents œuvrant au sein de la restauration municipale et dans les cantines de la Ville bénéficient de repas et 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction. Tous perçoivent, à ce titre, des avantages en nature selon la législation en vigueur notamment en matière d'assujettissement fiscal pour un montant total de 56 000 €.

Enfin, en ce qui concerne le temps de travail, il convient de préciser que la Ville met en œuvre les 1 607 heures, dans sa plus stricte définition depuis 2020 et qu'un nouveau règlement du temps de travail est en vigueur depuis janvier 2021.

- La stabilité des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Lunévillois

Pour rappel, le mode de calcul de l'impôt associe valeur cadastrale et taux votés par les collectivités territoriales.

Conformément à l'engagement de l'équipe municipale, et comme depuis 2009, le taux d'imposition de la taxe foncière, qui est depuis la suppression de la taxe d'habitation le seul levier fiscal de la Ville, n'augmentera pas. Ainsi, le budget 2023 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux pour ne pas faire peser sur les Lunévillois le surcoût de la crise énergétique.

La base d'imposition de la taxe foncière est égale à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué, calculée à partir des conditions du marché locatif au 1^{er} janvier 1970 pour les propriétés bâties.

En ce qui concerne l'évolution de ces bases, il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté de 5 % à 6 % en 2023 si l'on en croit les derniers chiffres de l'inflation.

Néanmoins, un amendement parlementaire a été déposé pour limiter cette progression à 3,5 %. Dans le cadre d'une approche prudentielle et dans l'attente du vote définitif du Projet de Loi de Finances, c'est cette augmentation qui a été retenue comme hypothèse pour la construction budgétaire. Ainsi, le produit attendu pour 2023 est de l'ordre de 10,740M€ contre 10,416M€ notifié en 2022.

- L'évolution des dotations

Le gouvernement prévoit, à ce jour, dans le Projet de Loi de Finances, un abondement de la DGF de l'ordre de 320M€. Néanmoins, dans l'attente des notifications et toujours dans une approche prudentielle, il est proposé d'inscrire les recettes de dotations de l'Etat en appliquant les montants notifiés en 2022. Le résultat de la prévision est ainsi le suivant :

	CA 2021	CA 2022 (notifié)	BP 2023 (prév.)
Dot. Forfait.	3 127 221 €	3 112 046 €	3 112 046 €
D.S.U.	3 811 920 €	3 884 740 €	3 884 740 €
D.S.R.	539 234 €	566 599 €	566 599 €
D.N.P.	575 546 €	562 558 €	562 558 €
TOTAL D.G.F.	8 053 921 €	8 125 943 €	8 125 943 €

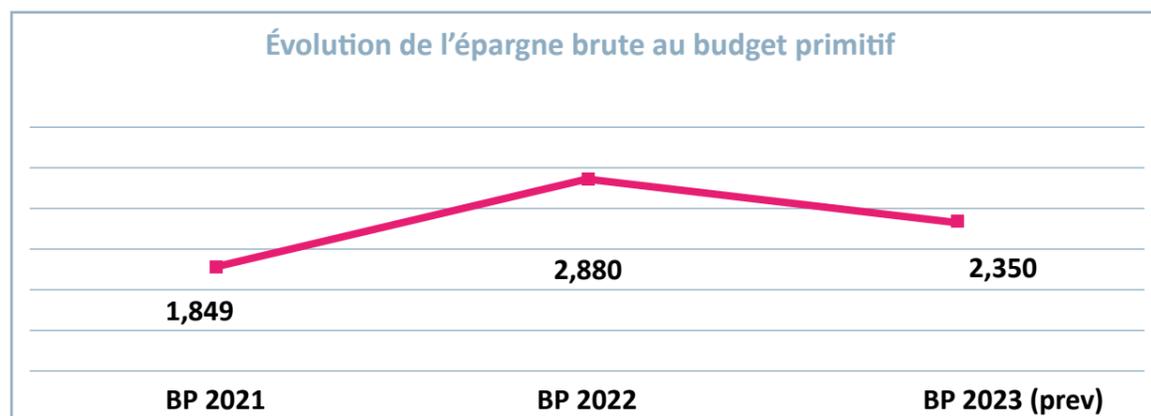
B - Une épargne forcément légèrement dégradée mais un investissement préservé

- Vers une légère diminution de l'épargne brute

Malgré le contexte économique difficile, le niveau d'épargne brute reste un objectif essentiel pour pouvoir financer la politique d'investissement sans un recours excessif à l'emprunt.

Consécutivement à l'augmentation contrainte des dépenses, le niveau d'épargne devrait se situer autour de 2,350M€ en 2023. Si ce montant s'avère plus faible qu'en 2022, il reste supérieur à 2021.

En reprenant le résultat à l'occasion du budget supplémentaire, l'objectif de 3,5M€ d'épargne brute que l'équipe municipale s'est fixé dans sa feuille de route budgétaire devrait être pratiquement atteint.



- Une dette contenue et sécurisée

La Ville de Lunéville affiche un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers puisque classé intégralement en 1A de la charte de Gissler soit le niveau de sécurisation maximum.

Les contrats à taux variables (avec un maximum) représentent seulement 29 % de l'encours. Depuis désormais quelques années, la Ville privilégiait largement le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situaient à un niveau très bas.

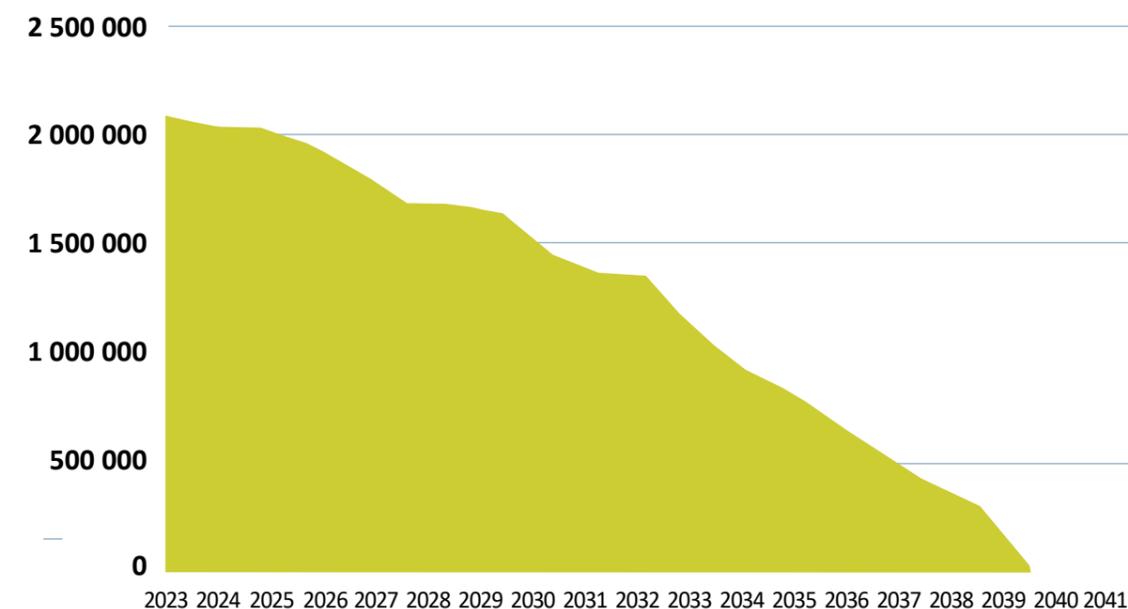
En 2022, la Ville a contracté son emprunt dès le printemps pour se prémunir des hausses de taux pressenties en fin d'année. Ainsi, un emprunt de 1M€ a été contracté sur le budget principal à un taux de 0,85 %. Selon les conditions actuelles du marché, ce taux se situerait aujourd'hui autour de 2,5 %.

Cette opération permettra à la Ville de se désendetter de 1,1M€ en 2022 et lui permet de pouvoir compter sur de nouvelles marges de manœuvre en 2023.

Ainsi, le BP 2023 devrait afficher une augmentation de l'encours de l'ordre de 1M€ pour financer le programme d'investissement ambitieux de la municipalité. Il convient, néanmoins, de noter que cette somme sera largement diminuée, à l'occasion du budget supplémentaire. En effet, l'affectation du résultat 2022 sera consacrée en partie à la réduction de cet endettement.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital.

Extinction de la dette du budget principal



Pour être tout à fait complet, il convient de préciser que le capital à rembourser au BP 2023 devrait être de 2,112M€.

- Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement devraient représenter une somme de l'ordre de 1,2M€ dont 500K€ de FCTVA, 50K€ de taxe d'aménagement, 528K€ de subventions, et 100K€ de produits des amendes de police.

- 5M€ d'investissement par an sur le mandat : un engagement tenu dans un contexte tendu

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23 hors avances sur marchés) du seul budget principal devrait se situer entre 4,9M€ et 5M€.

La crise économique aura un impact important pour les entreprises. La Ville doit, plus que jamais, alimenter leurs carnets de commandes pour soutenir l'emploi, dont une grande partie est locale. Par ailleurs, la crise énergétique et climatique nécessite de continuer à investir pour réduire la consommation des fluides, désimperméabiliser les sols, créer des îlots de fraîcheur. Comme depuis le début du mandat, la stratégie financière de la Ville est tournée vers une seule priorité : l'investissement.

Les principales opérations par politique publique sont détaillées dans la quatrième partie du présent document.

C – Les budgets annexes

La subvention du budget principal au budget annexe de la restauration devrait rester stable par rapport au BP 2022. L'augmentation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie est absorbée par la maîtrise de tous les autres postes de fonctionnement et l'augmentation de la fréquentation. Il convient de rappeler que le tarif de restauration scolaire n'a pas été revu à la hausse malgré la conjoncture. Il a même diminué de 11% en 2020.

Le budget « locations » ne nécessitera de subvention d'équilibre. En effet, si l'opération de rachat des murs du cinéma a été en partie équilibrée par l'emprunt, l'annuité générée par ce dernier est couverte intégralement par le loyer versé à la Ville par la SPL Cinélun'.

Enfin, l'enveloppe de travaux du budget de l'eau dédiée au remplacement de canalisations, aux travaux de maintenance de l'usine des eaux et au renouvellement des quelques branchements plomb restants devrait également rester stable autour de 360 K€.

IV. LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE



1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

Engagée depuis 2008 dans une dynamique visant à rendre plus attractif son territoire, la ville de Lunéville se prépare à une transition numérique. La municipalité, accompagnée par un cabinet dont l'intervention est financée par la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », souhaite offrir aux Lunévillois ainsi qu'aux personnes extérieures à notre territoire les outils et les process qui nous permettront de devenir une « Smart city ».

Lunéville dispose de l'ensemble des services de proximité pour une vie pratique au quotidien : commerces et restaurants, éducation, santé, offres sportives, sorties culturelles, loisirs... mais il est désormais nécessaire, d'une part de le faire savoir par tous les canaux possibles, et d'autre part de donner la possibilité aux habitants d'échanger avec la collectivité.

Le maintien de la gratuité du stationnement ainsi que la création d'un nouveau parking rue des Bénédictins permettent de maintenir une accessibilité de notre centre-ville tout en favorisant l'utilisation du train.

A ce sujet, la Ville accompagnera la SNCF dans les travaux de mise en accessibilité des quais qui débiteront en 2023. A l'issue de cette opération, les usagers de ce parking pourront accéder directement aux trains.

En complément, notre manager du commerce met tout en œuvre pour favoriser l'installation de nouveaux commerces, pour lutter contre la vacance des locaux commerciaux ou encore pour fédérer les acteurs du territoire autour d'animations conjointes en lien avec l'ensemble des services municipaux. En août 2022, une boutique éphémère a vu le jour rue Banaudon. Ce dispositif a déjà permis d'accueillir trois professionnels dans ce local commercial.

Notre volonté est de maintenir en cœur de ville une offre culturelle de qualité. Cinélun' et le Théâtre de Lunéville illustrent parfaitement cette ouverture à tous les habitants de Lunéville. Elle permet également d'attirer les chalandes et renvoie une image positive de la ville.

Les animations ne sont pas en reste avec le Trail des Bracelets Bleus, dans le cadre de Mars Bleu, qui met en valeur la place des Carmes et le sentier des folies ainsi que la Frappadingue. Ces deux temps forts, lancés en 2022, seront pérennisés en 2023 au regard du succès rencontré.

La récurrence du festival Scènes en selle, lancé en 2020, permet à la commune de développer sa propre identité et de se démarquer. Le tissu associatif lunévillois est particulièrement dynamique. La municipalité poursuit son soutien envers les associations, qu'elles soient culturelles ou sportives et organise chaque année une journée de promotions de toutes ses structures associatives. L'accès pour tous à la culture et au sport est essentiel.



A - Commerce

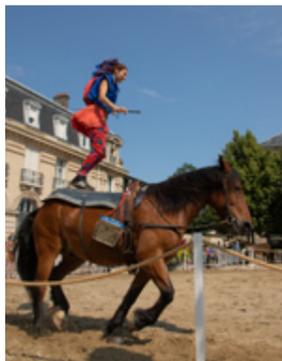
Grâce aux nombreux investissements qui ont permis l'embellissement de notre ville et le soutien constant de nos partenaires institutionnels, Lunéville possède des leviers pour soutenir l'activité économique du territoire.

L'ouverture du cinéma en 2019, fruit d'un partenariat fort avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, est le point de départ d'une dynamique de revitalisation des commerces de la rue de la République qui passera également par une réhabilitation de la rue de Metz avec la création d'un îlot de fraîcheur. La Ville accompagne également l'OPH dans ses opérations de réhabilitation en centre ancien.

Notre manager du commerce a, depuis son arrivée, accompagné tous les commerçants de Lunéville qui en ressentaient le besoin. De vraies relations se sont établies avec la nouvelle équipe de l'Office du Commerce de Lunéville. Cela se traduit par une meilleure synergie entre les animations municipales et les actions portées par cette association qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer.

Le 1^{er} janvier 2022, la taxe sur les friches commerciales est devenue effective. Cet outil est un levier supplémentaire au service du manager du commerce. Il va lui permettre d'avoir un regard précis sur les cellules commerciales et pourra guider les propriétaires concernés pour mettre en adéquation leurs biens avec les besoins des futurs commerçants.

Pour répondre aux besoins exprimés par les commerçants face à l'évolution, quatre conférales ont été proposées aux commerçants. Sous la forme de conférences, les commerçants ont été formés, sensibilisés et informés pour affronter les défis auxquels ils devront faire face. Le numérique, l'attractivité commerciale ou encore la transition écologique ont été traités en 2022. De nouvelles thématiques seront proposées en 2023.



B – Culture et animations

Notre territoire se caractérise par un patrimoine architectural et industriel riche dynamisé par un tissu associatif dense. Le recrutement d'un responsable des affaires culturelles le 1^{er} octobre 2022 va nous permettre de lancer le projet de création d'un musée de la Faïence.

En effet, l'église Saint-Maur ayant été désaffectée à la pratique du culte catholique par arrêté préfectoral le 7 janvier 2022, nous pouvons désormais lancer les études préparatoires à l'implantation du musée à cet endroit.

Implanté au cœur du quartier des faïenciers, cet édifice cher aux habitants du quartier de Viller sera mis en valeur et dynamisé par cette nouvelle activité culturelle et patrimoniale.

Les événements portés par la commune seront pérennisés voire amplifiés. Le succès rencontré par le festival « Scènes en selle » en 2020, 2021 et 2022, nous a conforté dans notre choix de reconduire cet événement mais surtout de le développer pour 2023 en sollicitant de nouveaux partenaires financiers.

L'espace muséal de l'Hôtel Abbatial accueillera en ses murs une nouvelle exposition temporaire dénommée « Fantaisies pour un Palais » de décembre 2022 à septembre 2023 en partenariat et avec le soutien des monuments nationaux.

La saison 2021/22 du théâtre de Lunéville ayant rencontré un véritable succès, cet établissement culturel continue sa mue en proposant une programmation diversifiée aux habitants de notre territoire. Ce nouveau positionnement de la structure dans notre environnement culturel vient répondre à un besoin non couvert jusqu'alors et qui plaît.

Le résultat des études réalisées sur l'église Saint-Jacques étant connu, il est désormais nécessaire de lancer les travaux de rénovation. Une première phase de travaux concernera le corps central de la façade en 2023. Les travaux pourront être réalisés grâce au soutien de la DRAC et le Région Grand-Est.

Enfin, l'ensemble des animations connues et appréciées des habitants sera maintenu.



C – Sports et Jeunesse

Avec un tissu associatif important et des installations de qualité, pour la plupart récemment rénovées, notre ville bénéficie d'un environnement favorable.

L'inauguration du Gymnase de la Barollière au printemps 2022 a permis aux utilisateurs de retrouver un espace complètement rénové. Les locaux d'accueil construits apportent un confort aux pratiquants et également aux organisateurs de manifestations.

Les sportifs, exerçant dans un de nos 45 clubs, pourront toujours compter sur le soutien financier de la ville dans le fonctionnement de leur association. Malgré une crise énergétique inattendue qui impacte directement la gestion des infrastructures sportives, nous maintiendrons tous les dispositifs destinés à soutenir les associations.

De nouvelles modalités de financement, s'appuyant sur des contrats d'objectifs seront proposées à la suite d'une concertation avec le mouvement sportif local. Après le succès rencontré par les week-ends E-sport en 2021, un week-end gaming se tiendra les 5 et 6 novembre 2022 au Salon des Halles.

La fête du vélo a rencontré un vrai succès le 29 mai 2022. De nombreux lunévillois ont visité les stands et les ateliers proposés par nos partenaires. Différents parcours étaient organisés lors de cette journée.

Nous continuerons à proposer des activités sportives dans les écoles et dans le temps périscolaire. L'opération « Sports Vacances » qui connaît un grand succès sera renouvelée et complétée avec des animations dans les city-stades.

Le Sport santé sera également à l'honneur par le biais du parcours du cœur, du cross des écoles, des matinées fitness et des séances à destination des agents municipaux.

Le secteur Jeunesse n'est pas en reste avec un accompagnement des jeunes au travers de plusieurs nouveaux dispositifs phares comme :

- Les chantiers Argent de Poche accessibles à partir de 14 ans,
- Le service national universel,
- Le réseau ado.

Les dispositifs existants seront également maintenus :

- La bourse au permis de conduire,
- Les tickets jeunes.

Le bal de fin d'année des terminales de Lunéville, lancé en 2022, a regroupé plus de 350 lycéens. Cette initiative sera reconduite en 2023.



D – Enseignement

Véritable facteur d'attractivité, la ville de Lunéville possède sur son territoire un maillage scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur, public et privé. Cet environnement propice à la réussite scolaire évolue chaque année grâce à de nouveaux aménagements et investissements qui assurent une haute qualité de prestations à destination des élèves scolarisés.

La mise en œuvre de nouveaux projets pédagogiques sur le temps périscolaire permet une amélioration de la continuité des enseignements. L'intervention d'associations sportives et culturelles apporte un soutien important à nos équipes d'encadrement. Une charte des services périscolaires encadre depuis cette année les bonnes pratiques devant être suivies par les agents municipaux.

Le numérique fait partie de l'environnement de travail des élèves. C'est pourquoi, nous avons acquis 10 valises numériques et 6 écrans numériques interactifs pour les écoles élémentaires publiques. Ce type d'investissement se poursuivra en 2023.

Le soutien aux élèves sera assuré grâce aux dispositifs de réussite éducative et « graines de maternelle ».

Conscients que le repas proposé aux enfants dans les cantines municipales est parfois le seul repas équilibré de la journée, nous maintiendrons les tarifs proposés en 2022 malgré une forte hausse des matières premières. Le respect de la loi Egalim ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire seront maintenus par une sensibilisation des plus jeunes qui participeront à des actions tout au long de l'année scolaire.

La poursuite des investissements dans les écoles municipales se traduira en 2023, outre l'enveloppe dédiée à l'entretien des locaux et par le remplacement d'une toiture à l'école René Haby.

L'enseignement supérieur n'est pas en reste puisqu'en 2022, le Conservatoire National des Arts et Métiers s'est installé dans la zone des faïenceries. Après des travaux d'aménagement et de sécurisation qui seront réalisés en 2023, la Croix-Rouge Formation prendra possession de locaux supplémentaires, toujours aux Faïenceries, afin d'étoffer son offre de formation.



2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

Le renouvellement du Label « 4 fleurs » en 2022 démontre que Lunéville dispose d'un cadre de vie de qualité. Dans son écrin de verdure, la ville dispose de tous les services de proximité. Pour rappel, la ville dispose également de près de 20 hectares d'espaces végétalisés en centre-ville et la forêt aux portes de la ville : Parc des Bosquets, Jardin Antoine et Simone Veil, Jardin de l'Abbé, sentier des folies, forêt de Mondon, bordures de cours d'eau, jardins partagés, espaces végétalisés...

Depuis de nombreuses années, l'équipe municipale a mis au centre de ses préoccupations le développement durable et la gestion des ressources. Il est possible de citer le passage à la gestion différenciée des espaces, le passage de l'éclairage public en « LED », la réhabilitation des bâtiments énergivores, la création d'une chaufferie 100 % biomasse et les nombreuses opérations de désimperméabilisation des sols. Si l'actuelle crise énergétique conforte le bien-fondé de ces orientations politiques, elle oblige également à accélérer le mouvement.

Enfin, il convient de noter l'effort réalisé sur la propreté de la Ville à travers la mise en œuvre sur le mandat d'un plan propreté, présenté au conseil municipal de janvier 2022, et mis en œuvre avec efficacité depuis.



A – Nature en ville et développement durable

Après un été où l'épisode de sécheresse a eu raison d'une partie du fleurissement dès le mois d'août, les actions de fleurissement et d'aménagement se feront de manière plus durable en ajustant au mieux les besoins en eau des plantations.

Il sera privilégié les plantes vivaces et moins consommatrices d'eau tout en gardant une qualité de fleurissement à la hauteur du Label « 4 fleurs » des Villes et Villages Fleuris que nous avons renouvelé cet été.

La végétalisation de la Ville reste au cœur des grandes opérations d'aménagement urbain et des travaux de réhabilitation des espaces publics. En effet, après les écoles Demangeot et Jules Ferry, en 2023 la Ville poursuivra son programme de végétalisation des cours d'école en concertation avec les enseignants et les élèves de l'école Hubert Monnais.

La crise énergétique actuelle conforte la Ville dans les orientations prises depuis plusieurs années. Elle va également l'inciter à accélérer sur ce sujet devenu crucial.

Ainsi, la délégation de service public, pour la construction d'un réseau de chauffage urbain a été signée en juillet dernier avec la société Dalkia après 3 années de préparation et une période de négociation de plus de 6 mois.

Une société dédiée au réseau de chaleur de Lunéville a été créée sous le nom de « L'énergie ». Dès le début de l'année prochaine plus de 80 % des polices d'abonnement seront signées avec les futurs clients de ce réseau. 2023 sera l'année de démarrage de la construction d'une grande partie du réseau et de la chaufferie.

Les travaux de mise en place du réseau commenceront en février et les travaux de construction de la chaufferie devraient commencer en septembre 2023. L'objectif est de mettre en fonctionnement l'ensemble du réseau en septembre 2024.

Le programme de rénovation thermique des bâtiments se poursuivra dans l'ensemble des bâtiments municipaux. En 2023 le programme de renouvellement des fenêtres concernera le théâtre, les écoles, les bâtiments sportifs et l'hôtel de ville. Une enveloppe dédiée à des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments municipaux sera également abondée pour la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation thermique, la gestion de l'éclairage...

Le contrat de prestations passé avec CITELUM jusqu'au 31 décembre 2023 prévoit plus de 1,2M€ d'investissement afin de garantir la pérennité du parc et d'atteindre un objectif de 40 % d'économies d'énergie sur la durée du contrat. Ce renouvellement s'accélérera l'année prochaine avec le doublement de l'enveloppe dédiée pour poursuivre ce plan de renouvellement des luminaires en LED.

2023 sera également une année d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public, la nuit apportant ainsi une économie d'énergie de 50 % et une meilleure protection de notre biodiversité. Il est également prévu d'expérimenter la mise en œuvre de l'éclairage par détection sur un axe de la Ville qu'il convient de définir après concertation.

Enfin, la Ville continuera à soutenir les actions de sensibilisation et de communication autour du développement durable en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire : semaine du développement durable, portes ouvertes aux serres municipales, sensibilisation dans les écoles, animation des vergers partagés.



B – Habitat et traitement des friches

A l'été 2022, l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE), propriétaire de l'îlot Bastien, a lancé une consultation de dialogue compétitif, pour retenir un promoteur et un projet de réhabilitation du site. A l'issue de l'appel à projets, une candidature a été retenue et doit désormais affiner son projet pour une première présentation début 2023.

En parallèle, le projet de réhabilitation rues de Metz et Elisabeth Charlotte, en lien avec l'Office Public d'Habitat et l'EPFGE, est en train de se concrétiser. Le jury pour le projet OPH a tenu ses premières réunions. Du côté de la Ville, l'EPFGE et les services de l'UDAP ont donné leur accord pour l'aménagement d'un îlot de fraîcheur, en lieu et place, de l'immeuble sis au 1-3 rue de Metz.

Le dossier de reconversion de la friche Fischer connaît d'importantes avancées. L'objectif pour la Ville est de procéder à la dépollution du site pour rétrocéder à l'armée la zone nord du site, d'une surface d'environ 5,5 hectares, pour étendre le quartier Treuille de Beaulieu avec la construction d'ateliers. Une partie serait aussi réservée à de l'hébergement pour les militaires du rang, principalement.

Pour mener à bien la mutation de cet espace foncier, la Ville a engagé des investigations visant à dépolluer le site afin de garantir un état compatible avec l'usage qui en sera fait.

A compter de 2021, la Ville s'est adjoint les services d'un cabinet conseil (SEMACO Environnement) pour étudier la faisabilité du projet. Dans un premier temps, plusieurs diagnostics ont été réalisés avec investigations sur les eaux souterraines et gaz du sol.

Dans un second temps, un Plan de Gestion (PG) et un Plan de Conception de Travaux (PCT) ont été réalisés en 2021 et 2022 dans l'optique d'une demande de financement par l'ADEME dans le cadre du «Fonds Friches». Le montant maximum des travaux, qui peut varier en fonction de l'usage du terrain, est estimé à 2,5M€.

En juillet 2022, l'ADEME a informé que ce projet pourra être retenu en 2023 sous réserve de réaliser des investigations complémentaires sur les sols pour affiner le maillage.

Sur cette base, la Ville est en cours de consultation avec des entreprises pour se conformer strictement aux recommandations de l'ADEME. Cette opération complémentaire budgétée en 2022 sera réalisée avant la fin de l'année. Un dossier sera redéposé pour l'appel à projets en 2023.

En parallèle, en septembre 2022, la Ville a déposé un dossier de demande de financement à la Région Lorraine, avec qui elle est en contact sur ce dossier depuis le début, dans le cadre du dispositif de résorption des friches. La subvention régionale pourrait se monter à 40 % du montant des travaux dans la limite d'1M€. La commission d'attribution se réunira le 18 novembre prochain.

Avec l'aide de l'ADEME et de la Région, la Ville de Lunéville entend commencer les travaux de dépollution dès la fin de l'année 2023 et ainsi, mettre à disposition de l'armée un terrain parfaitement compatible avec ses besoins pour assurer la consolidation de notre régiment sur le territoire.

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre le mal-logement, les actions de la Ville se poursuivront dans le cadre de l'activité du service communal d'hygiène et de santé désormais intégré au service formalités administratives. Ce service répondra aux sollicitations des locataires et des propriétaires, procédera aux visites sur place et au suivi des mises en demeure des travaux pour les propriétaires. Parallèlement, l'action partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne se perpétuera.



C – Proximité et cadre de vie

L'équipe municipale s'est engagée à réhabiliter 3 kilomètres de voirie par an sur le mandat puisque la Ville dispose de 60 km de voirie dont la durée de vie est estimée à 20 ans. En procédant de la sorte, la municipalité s'assure d'un entretien optimal de son réseau. En 2023, ces opérations permettront de finaliser la reprise des voiries des Cités Cécile avec la réfection du quai de Reichshoffen et de commencer celles des cités Béatrice. Par ailleurs, la rue du Foyer Familial et ses allées seront renouvelées ainsi que le Rond-Point Guibal.

Après la place Victor Hugo et la place des Carmes, c'est au tour de la place Léopold d'être réaménagée en 2023, ces travaux, initialement prévus en 2022, ont été décalés du fait de la volonté de mener une concertation la plus large possible afin de repenser ce lieu conformément au souhait des riverains et des utilisateurs tout en ne pénalisant pas les commerçants durant les fêtes de fin d'année.

A la suite de ce temps de concertation le cabinet d'architectes STUDIOLADA a proposé une esquisse qui fut notre base de travail pour préparer les aménagements qui ont été imaginés. Les 2/3 de la place vont être végétalisés afin d'apporter autant que faire se peut, de la fraîcheur et de la nature en ville. Les travaux devraient se terminer en été 2023. Pendant la durée des travaux et après un travail réalisé avec les commerçants, le marché se déplacera sur le parking Lhuillier.

Concernant la Place de la deuxième DC, le maître d'œuvre est recruté et il travaille, d'ores et déjà, avec les différents organismes (DRAC, ABF, MH, ...) au montage de cette opération menée avec le département sur le projet de réfection des cours du Château. Les propositions, en fonction de l'avancée du dossier, des éventuelles fouilles complémentaires et des autorisations, devraient être faites au cours de l'année 2023.

Le plan Propreté engagé en 2022 atteindra en 2023 sa vitesse de croisière avec une équipe organisée et des investissements tels que des vélos cargos permettant d'intervenir facilement sur tous les points de la ville afin de garder une ville propre et agréable à vivre.



D – Sécurité

Composée de cinq policiers et de deux agents de surveillance de la voie publique, le service de Police Municipale continuera d'assurer une présence effective et visible sur le terrain pour assurer la protection de tous.

Après une année 2022 concentrée plus particulièrement sur le renforcement de la sécurité aux abords des écoles et sur la lutte contre les dépôts sauvages dans le cadre du plan propreté, l'année prochaine devrait être dédiée plus particulièrement à la sécurité routière.

Le travail de coordination sur le territoire se poursuivra sur la base de la convention Police Nationale / Police Municipale signée en 2022. La Ville sera également partie prenante dans les Groupements Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD) et les Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO).

Concernant le système de vidéoprotection, sans extension supplémentaire prévue, il s'agira d'assurer la maintenance du dispositif existant pour en garantir l'efficacité.



3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

L'attractivité d'une Ville comme Lunéville passe aussi par le soutien et l'accompagnement des familles et des personnes vulnérables.

Pour les plus jeunes, Lunéville dispose de structures offrant accueil de qualité, centrées sur les besoins des enfants en favorisant l'éveil et la socialisation (Multi accueil l'Île aux Enfants, Halte-garderie et Ludothèque le Donjeux, Relais Petit Enfance, Graines de Maternelles, centre d'accueil périscolaire, centre de loisirs...).

On retrouve également une large offre pour les seniors. La ville compte des résidences autonomie, des maisons de retraite et des services à la personne pour permettre l'épanouissement à tout âge dans un environnement sécurisé et adapté.

Dans les quartiers prioritaires, un accompagnement est mis en place pour restaurer l'égalité, améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ou des difficultés d'accès aux services et aux soins. L'objectif est d'assurer le bien-être de tous les habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

A noter qu'une partie de ces politiques publiques sont de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lunéville dont la subvention sera maintenue en 2023. Cette dernière pourrait faire l'objet d'une revalorisation au budget supplémentaire en fonction du contexte économique.



A - Petite enfance

Le pôle petite enfance du CCAS s'inscrira dans les actions petite enfance et parentalité qui vont être définies dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, sur le territoire de Lunéville à Baccarat.

Le multi accueil et le Donjeux devront préparer et chiffrer un plan d'actions dans le cadre de la réforme des modes d'accueil avec un volet notamment sur l'encadrement des enfants et le bâti à l'horizon 2025/2026.

La Halte-garderie et la Ludothèque le Donjeux, ainsi que la multi accueil l'Île aux Enfants poursuivront l'ouverture et l'intégration des parents dans les structures en s'appuyant sur leur projet pédagogique. L'extension des horaires de la halte-garderie jusqu'à 17h sera prévue. Le travail avec les partenaires se poursuivra notamment dans le cadre de la Coordination Petite Enfance et de la Clef.

Le conventionnement du Relais Petite Enfance sera renouvelé avec la CAF avec notamment une mission renforcée sur la promotion de l'accueil individuel pour rendre la profession d'assistante maternelle attractive.



B - Seniors

Les contraintes sanitaires n'ont pas permis sur 2022 d'ouvrir encore pleinement les résidences autonomie aux personnes extérieures, ce qui sera un objectif en 2023 si les conditions sont favorables.

Les écogestes et la limitation du gaspillage seront toujours à l'ordre du jour dans les établissements seniors.

Le plan d'actions défini suite aux évaluations externes se poursuivra sur 2023.

Les résultats des demandes de financement réalisées en 2022 permettront de définir la viabilité du futur projet de réhabilitation de la résidence Ménil.

Les résidences autonomie proposeront toujours une offre variée d'animations et d'actions de prévention de la perte d'autonomie pour leurs résidents, notamment dans le cadre des Conventions Partenariales d'Objectifs et de Moyens conclues avec le Département.

En complément de l'offre d'hébergement, les services de portage de repas et de téléalarme portés par le CCAS seront toujours proposés aux plus fragiles.



C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

En 2022, nous avons pris connaissance des résultats de l'analyse des besoins sociaux portée par le CCAS ainsi que de l'étude préalable à la rédaction de la convention territoriale globale qui viendra remplacer le contrat enfance jeunesse en 2023. Ces deux rapports, qui croisent de nombreux indicateurs, dressent un panorama social précis de la situation de la commune et va nous permettre de définir les nouvelles actions à mener.

Le CCAS sera toujours positionné sur l'accompagnement des publics vulnérables et notamment les publics touchés par la crise sur le plan socio-économique. L'aide à la subsistance avec les associations caritatives sera étudiée voire développée en s'appuyant sur des dispositifs partenariaux.

Le Dispositif de Réussite Éducative poursuivra son action transversale entre l'éducatif et le social afin de soutenir les enfants concernés et leurs familles.

Signé en 2015, le Contrat de Ville est en cours d'évaluation finale par les services de la préfecture et l'Observatoire Régional de l'intégration et de la ville. Il se terminera en 2023.

Une nouvelle contractualisation sera préparée en 2023 pour couvrir la période 2024/2030. Pour le moment, il semblerait que les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville restent :

- Le centre-ancien,
- Niederbronn-Zola.

Ce dispositif permet un soutien financier et apporte aux projets construits en direction des habitants de ces quartiers. Pour 2023, une enveloppe des services de l'Etat d'un montant de 90K€, complétée par des crédits municipaux à hauteur de 15K€ serviront à financer des projets relatifs aux piliers :

- Cohésion Sociale,
- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et développement économique.

L'appel à projets sera lancé en décembre 2022 pour une attribution des subventions en mars 2023.

Dans le cadre de son plan de prévention et de lutte contre les discriminations, annexé au contrat de ville en 2017, une action destinée aux élèves scolarisés en classes de CM1 et CM2 se tiendra sur plusieurs jours en partenariat avec plusieurs associations locales.



4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de toutes les actions décrites précédemment, en faveur du développement, de l'attractivité, du cadre de vie, implique de s'appuyer sur une base financière solide et une administration moderne gérée de manière exemplaire.

Les incertitudes liées au contexte actuel obligent, plus que jamais, la Ville, à s'appuyer sur une stratégie pluriannuelle avec des objectifs précis en termes d'épargne, de dette et d'investissement.

Au-delà des ressources financières, la Ville de Lunéville sait pouvoir compter sur la mobilisation de l'effectif des agents municipaux qui a toujours répondu présent pour surpasser les difficultés engendrées par la crise sanitaire et maintenant par la crise énergétique.

Le projet de modernisation de la gestion de la relation usager prendra un nouvel élan en 2023 pour assurer un accès à un service public de qualité pour tous les Lunévillois.



A – Gestion foncière

Dans le contexte actuel, la gestion active du patrimoine de la Ville devient un enjeu encore plus essentiel. La politique d'optimisation qui permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) est d'autant plus nécessaire que l'augmentation du coût de fonctionnement de chaque bâtiment devient exponentielle.

Aussi, dans le cadre des mesures responsables pour lutter contre la crise énergétique, la Ville va procéder à une réflexion globale pour mieux utiliser le patrimoine municipal et vendre, le cas échéant, les biens qui n'auraient plus de destination future.



B – Ressources humaines

En 2023, le dialogue social sera poursuivi avec la représentation syndicale issue des élections professionnelles qui auront lieu dans le courant de ce mois de décembre.

Après l'adoption du nouvel organigramme, la rédaction d'un nouveau règlement du temps de travail qui est venu conclure le passage aux 1607

heures, la mensualisation de la prime de fin d'année et la formalisation du nouveau plan de formation, le dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, dont le travail préparatoire est en cours, sera à l'ordre du jour de l'agenda social.

Au chapitre des avancées sociales, il convient de noter que les chèques cadeaux et la monétisation des comptes épargne temps seront désormais pérennisés et provisionnés dès le budget primitif.

L'enveloppe de formation sera maintenue pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière. Les crédits dédiés aux équipements professionnels seront également maintenus pour garantir la qualité du cadre de travail.

Enfin, la prime d'assurance statutaire actuellement en cours de négociation devrait être largement revue à la baisse grâce à une sinistralité en baisse depuis plusieurs années.



C – Gouvernance, relation usagers et modernisation de l'administration

Comme depuis le début du mandat, l'équipe municipale s'attachera à développer une gouvernance transparente. Ainsi, l'ensemble des Conseils Municipaux sera retransmis en direct. Ce sera l'occasion de rendre compte, au fur et à mesure, des actions mises en œuvre à l'ensemble des Lunévillois.

Les actions de communication valorisant l'image de la Ville, sur le modèle de la dernière campagne « Même Stan avait choisi Lunéville » se poursuivront afin de mettre en avant tous les atouts de notre Ville.

Labélisée « France Services » en juillet 2021, la Mairie Annexe développe désormais une offre complète de permanences qui correspondent aux besoins des habitants. Afin de garantir un accueil et un cadre de travail de qualité, des travaux de réhabilitation des locaux devraient débuter fin 2022 pour se terminer au premier trimestre 2023.

Enfin, à la suite d'une étude « Smart City » en cours et financée par la Banque des Territoires, 2023 devrait permettre de mettre en œuvre quelques projets de modernisation de l'administration au premier rang duquel on retrouve une véritable plate-forme de gestion de la relation usagers qui sera axée, dans un premier temps, sur le traitement de la demande.



Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du Maire

03 83 76 23 17

cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale

03 83 76 23 43

secretariat-general@mairie-luneville.fr